

Date : mardi 17 décembre 2024
Heure : 17 h
Endroit : Kinipi

Administrateurs :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Ghislain Lachance, président• Lauréanne Daneau, vice-présidente et secrétaire• Mme Marie-Christine Plante, trésorière• Jean-Pierre Bourassa | <ul style="list-style-type: none">• Lyne Otis• Chantale Hardy• Michel Carpentier – à distance• Fanie V. Thibeault – absente• Poste à combler |
|--|--|

Membre observateur

- Mario Cossette, commodore de la Marina

Personne-ressource

- Josée-Anne Labrousse, Directrice générale

Personnel cadre

- Simon Potvin, Directeur expérience et opérations
- Julianne Prince, Responsable administration et service à la clientèle
- Pascale Roy-Gauthier, Responsable comptabilité
- Charlène Pilote, Responsable activités et communications

1- Mot de Bienvenue

17h21, Après avoir pris le temps d'arriver et de se saluer, l'assemblée débute.

2- Constatation de la régularité de l'avis de convocation

La convocation a bel et bien été envoyée 10 jours ouvrables précédents la tenue de l'assemblée générale annuelle, avec :

- Ordre du jour, date, heure, lieu pour ceux en présentiel et lien pour visioconférence, ainsi que le procès-verbal de l'AGA précédente.

3- Vérification du quorum et des présences

Le quorum d'une AGA est de 50 % +1, soit 6 personnes sur 9 et le quorum doit être maintenu tout au long de l'assemblée. Le quorum est constaté.

4- Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité de selon la version originale envoyée par courriel.

5- Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Selon la mise à jour de nos Règlements généraux, l'assemblé générale annuelle aurait dû se tenir au plus tard le 31 octobre dernier. L'avantage de l'avoir tenu en décembre est d'avoir un portait globale de la saison estivale.

Le point sur la transparence appelle à une réflexion approfondie. Cette démarche s'inscrit dans un cadre de gouvernance. Les recommandations de l'IGOPP ainsi que nos obligations seront examinées par le comité de gouvernance, afin d'assurer qu'elles soient adaptées et现实的 pour notre organisation.

6- Tour des Règlements généraux

La dernière modification des Règlements généraux de la Corporation pour le développement de l'île Saint-Quentin date du 13 décembre 2023 où la définition d'un membre observateur a été adoptée. Aucune modification n'est nécessaire à ce jour.

7- Rapport d'activités 2024

À retenir pour 2024 :

- Des finances saines : Tant au niveau opérationnel que pour nos revenus autonomes.
- Stabilité opérationnelle : Les équipes sont en place et outillées pour répondre à notre niveau de service.
- Engagement sincère et profond des employés face à l'organisation
- Record d'achalandage et fort sentiment d'appartenance de la clientèle

Perspectives pour 2025

- Cœur : L'ouverture du pavillon et de la piscine, les Jeux du Québec, Les Saumons de la Mitis, le parcours d'interprétation ... 2025 sera une année d'activités et d'offres bonifiées.
- Défis : Bien qu'on soit déjà en mouvement pour la négociation de la convention pour le 31 décembre 2026, on anticipe un mouvement dans la main d'œuvre qualifiée de notre équipe d'entretien.

Voir la présentation annexée.

8- Levée de l'assemblée

Fin de l'assemblée générale annuelle : 19 h 05

PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Lauréanne Daneau, secrétaire

10 déc. 2025

Date de la ratification du pv adopté